

## Prise en charge des personnes à mobilité réduite

le :    (jour / mois / année)      à :  heures  minutes

Nom de la personne à évacuer :

prénom :

qualité :

classe :

type de handicap :

Numéro de téléphone portable :

Nom de la personne accompagnant :

prénom :

qualité :

classe :

type de handicap :

Numéro de téléphone portable :

Nom de la personne accompagnant :

prénom :

qualité :

classe :

type de handicap :

Numéro de téléphone portable :

### Procédure d'évacuation en cas d'incendie, séisme...

Dès que la sonnerie d'alerte retentit :

- ▶ **1 - :** EVACUER la personne ayant un handicap de la salle où elle se trouve et

L'ACCOMPAGNER jusqu'en haut de la descente d'escaliers la plus éloignée du feu, sans précipitation et En évitant les bousculades.

*Les zones dangereuses se repèrent, car les portes coupe-feu se ferment.*

***L'utilisation des ascenseurs est interdite***

- ▶ **2 - :** ATTENDRE le surveillant qui doit rester avec la personne ayant un handicap jusqu'à l'arrivée des secours.
- ▶ **3 - :** Les accompagnants évacuent à leur tour et rejoignent leur classe sur le lieu de rassemblement et informent Leur professeur du bon déroulement des opérations.
- ▶ **4 - :** Le surveillant qui a pris en charge la personne ayant un handicap attend les secours, avec l'AVS s'il existe. Il reste en liaison avec le Conseiller principal d'éducation qui l'a désigné (par téléphone ou par talkie walkie
- ▶ **Recommandation(s) médicale(s) pour le transport :**

**Agrafer à cette fiche l'emploi du temps et les salles de cours de la personne à évacuer**

► **Modalités d'avertissement :**

Au moment de la confirmation de l'alerte, le personnel de loge prévient l'assistant de prévention (M. WAHARTE n° 06 10 24 52 16), qui se charge de prévenir le conseiller principal d'éducation de la zone où se trouve la personne ayant un handicap.

**Signatures :**

La personne ayant un handicap

Les parents

Les accompagnants

L'infirmière et ou le médecin référent

Le conseiller principal d'éducation

L'Assistant prévention

Le Proviseur ou son adjoint

Le responsable de zone s'il est différent du CPE